

UNION  
NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES

*Le Président*

29 NOV. 2010

Paris, le 23 novembre 2010

*Service de l'Institution Familiale*

*Objet : Attestation d'agrément*

032391

Madame la Présidente  
**UDAF du Rhône**  
12 bis rue Jean-Marie Chavant  
69361 LYON CEDEX 07

Madame la Présidente,

Conformément à votre demande, je vous adresse, ci-joint, une attestation relative à l'agrément de l'UDAF du Rhône, prononcée par l'UNAF en date du 14 septembre 1945.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François FONDARD

*Unaf*

## Attestation d'agrément

---

Je soussigné François FONDARD, Président de l'Union Nationale des Associations Familiales, atteste que l'Union Départementale des Associations Familiales du Rhône, sise 12 bis rue Jean-Marie Chavant à Lyon, a été agréée par l'UNAF le 14 septembre 1945.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, cet agrément lui confère de plein droit la reconnaissance d'utilité publique.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 23 novembre 2010



Le Président,

François FONDARD